

## DTL – Nouveautés

Voici les principales nouveautés de la version de décembre 2014 des DTL

- > Tout a été groupé en un seul fichier PDF (environ 150 pages) pour faciliter la recherche, mais, sur notre site, vous trouvez aussi les deux fichiers qui présentent des « abrégés » de ces règles (le Guide de rédaction et l'Aide-mémoire pour la saisie), de manière à pouvoir les imprimer séparément si vous le désirez.
- > Les fiches ont été renumérotées (A = rédaction ; B = saisie)
- > Nouvelles fiches :
  - o A 03 Aperçu du processus législatif
  - o A 09 Consultations - Tableau synoptique
  - o A 13 Procédure en cas d'urgence
  - o A 18 Dispositions générales
  - o B 08 Utilité de l'ancien modèle Loi\_Ord
- > Nouveaux schémas dans les fiches
  - o A 03 Aperçu du processus législatif
  - o A 06 Initiatives et référendums au niveau cantonal
- > Règles nouvelles ou précisées
  - o A 01-4.1.1 in fine : actes des Directions et des services - mention de l'abréviation de l'autorité d'adoption après la forme de l'acte
  - o A 01-4.4.3 in fine : modifications temporaires de certains articles
  - o A 01-4.6 in fine : mentionner la fin de validité des actes de durée limitée (par ex. actes périodiques, crédits d'engagement)
  - o A 12-06 : motivation de l'eurocompatibilité dans les messages
  - o A 14-13 : actes des Directions et des services – présentation du titre en cas de modification
  - o A 17-02 : numérotation des articles dans les annexes
- > Fiches déplacées sur le site de la Chancellerie d'Etat
  - o *Recommandations concernant l'égalité linguistique entre femmes et hommes* ainsi que leur annexe (<http://www.fr.ch/publ>)
  - o Règles sur les traductions (<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/presentation/organisation/traduction.htm>)

SLeg, décembre 2014